

Le 5 septembre 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande amendée de la Société en commandite Magpie, agissant par son commandité Hydroméga G.P. inc. (la « demanderesse »), afin de demander à la Régie de l'énergie de modifier le montant de la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de départ / articles 31, 34, 48 et 49 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*
Votre dossier : R-3626-2007
Notre dossier : R000245 CR/FJM

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur") dépose, conformément à l'échéancier fixé par la Régie en date du 28 juin 2007, sa demande de renseignements adressée à la demanderesse Société en commandite Magpie représentée par son commandité, Hydroméga dans le dossier mentionné en titre. Cette demande de renseignements du Transporteur est ainsi déposée sous la pièce HQT-1, Document 2.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, à la demanderesse, la Société en commandite Magpie, à l'AQPER, et aux intervenants SÉ-AQLPA et UMQ.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

p.j.